



**BMW
MOTORRAD**

BMW MOTORRAD PREMIUM SELECTION CARNET DE GARANTIE

**#LA PLUS GRANDE DISTINCTION POUR
UNE MOTO BMW D'OCCASION**



2 **ANS DE
GARANTIE
PREMIUM
SELECTION.**

Confirmez votre certificat de garantie ici :

LE PLAISIR DE CONDUIRE SANS SOUCI, GARANTI

SÉCURITÉ GARANTIE

Félicitations !

En achetant votre moto BMW, vous avez opté pour la qualité et la sécurité BMW Motorrad.

En plus de la qualité renommée de votre moto, votre concessionnaire BMW Motorrad vous offre également un ensemble de services irréprochables. La garantie BMW Motorrad Premium Selection vous libère des coûts de réparation imprévus.



L'ASSISTANCE DE BMW MOTORRAD PREMIUM SELECTION

ASSISTANCE À VIE GRATUITE - POUR TOUS LES CONDUCTEURS BMW MOTORRAD - 24/7

Grâce à BMW Motorrad Road Assist 24/7, vous avez, en tant que conducteur BMW, automatiquement droit à tout moment à une assistance rapide et complète dans tous vos déplacements. Quelles que soient les circonstances.

La formule BMW Motorrad Road Assist 24/7 est activée dès la réception de votre nouveau véhicule ou votre moto d'occasion BMW Motorrad Premium Selection et est valable à vie.*

Vos avantages :

- . 1 seul numéro de contact en cas de panne ou d'accident
- . valable dans toute l'Europe
- . assistance à vie
- . un service après-vente parfaitement conforme aux normes BMW Motorrad

* en effet, le droit de bénéficier gratuitement de BMW Motorrad Road Assist 24/7 s'interrompt si la période d'entretien est dépassée ou si l'entretien n'a pas été effectué par un Partenaire de service BMW Motorrad agréé en Belgique ou au Luxembourg. Dès que l'entretien est effectué par votre Partenaire de service BMW Motorrad agréé, BMW Motorrad Road Assist 24/7 est réactivée jusqu'à l'entretien suivant.



0800 166 33 (BELGIQUE)*
26 10 88 80 (LUXEMBOURG)**
0032 2 354 81 23 (INTERNATIONAL)***

*Gratuit **Payant ***Le coût dépend de l'opérateur national

BMW MOTORRAD PREMIUM SELECTION

DÉFINITION

Veuillez lire attentivement les deux points ci-dessous car ils portent sur l'entièreté du carnet de garantie.

1. BMW Motorrad Premium Selection :

BMW Motorrad Premium Selection couvre exclusivement les véhicules d'occasion qui répondent aux critères suivants:

- uniquement les motos BMW dont les entretiens sont effectués suivant les prescriptions de BMW Motorrad et avec le kilométrage vérifié
- kilométrage lors de la livraison : maximum 80.000 km
- age de la moto : la première immatriculation du véhicule ne peut avoir eu lieu plus de 10 ans (120 mois) avant la livraison de la moto à l'acheteur
- la moto a passé le contrôle BPS à 360° avec succès

2. Panne mécanique :

Est considéré comme "panne mécanique" l'endommagement de pièces couvertes par la garantie, suite à des circonstances imprévues autres que l'usure. BMW Motorrad Premium Selection couvre toutes les pièces mécaniques et électroniques, ainsi que la main d'oeuvre, avec une indemnisation maximale en cas de panne.

Sont exclus de la garantie : les motos, les défauts et les pannes mécaniques aux véhicules, tels qu'énumérés sous la rubrique « Garantie BMW Motorrad Premium Selection - Couverture et exclusions » sont également exclues : les pièces d'usure ainsi que les pièces sujettes à des entretiens réguliers prescrits par le système de maintenance BMW Motorrad.

IMPORTANT !

Entretien

Les réclamations concernant les motos dont les entretiens n'ont pas été effectués selon le système de maintenance BMW Motorrad ne seront pas traitées. Vérifiez si le carnet d'entretien est rempli. Effectuez de préférence les entretiens chez le concessionnaire BMW Motorrad qui vous a vendu la voiture. Attention : une négligence du planning des entretiens entraîne l'annulation de la garantie.



#CONDITIONS GÉNÉRALES

Réparation par le concessionnaire qui a accordé la garantie : en cas de dommage, l'acheteur est prié de se mettre en rapport avec le concessionnaire BMW Motorrad qui lui a vendu la moto. Celui-ci, ayant connaissance des conditions de garantie, sera en mesure d'effectuer rapidement les réparations. L'acheteur se référera aux indications du concessionnaire BMW Motorrad en ce qui concerne la réparation à effectuer. L'accord de prise en charge des frais est confirmé au concessionnaire BMW Motorrad qui peut effectuer les réparations, avec mention du numéro d'accord.

Réparation par un autre concessionnaire BMW Motorrad : si la réparation n'est pas effectuée par le concessionnaire BMW Motorrad ayant accordé la garantie, mais par un autre concessionnaire BMW Motorrad, celui-ci doit demander au préalable l'autorisation à la centrale BMW Motorrad Premium Selection. L'accord de prise en charge des frais est confirmé au concessionnaire BMW Motorrad qui peut effectuer les réparations, avec mention du num ro d'accord.

Réparation à l'étranger : la garantie couvre la moto en dehors de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg à condition que :

- la responsabilité soit limitée au prix coûtant de la réparation chez un concessionnaire BMW Motorrad en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg, TVAac.
- a réparation est effectuée, uniquement après consentement du concessionnaire BMW Motorrad qui a vendu le véhicule. Dans ce cas, l'acheteur ordonne lui-même les réparations auprès d'un concessionnaire BMW Motorrad officiel. Ensuite il peut demander le remboursement des frais auprès de son concessionnaire BMW Motorrad, conformément aux conditions de la garantie en fournissant la facture acquittée. Les frais exposés sont payés en € au taux de change en vigueur au moment du remboursement.

Validité et étendue territoriale de la garantie :

La garantie BMW Motorrad Premium Selection prend effet à la livraison de la moto et prend fin 24 mois plus tard. Le champ d'application est l'espace économique européen, y compris Suisse.

Indemnisation des dégâts en cas de panne :

Si une des pièces tombant sous la garantie BMW Motorrad Premium Selection nécessite une réparation ou un remplacement pendant la durée de la garantie, à la suite d'une panne mécanique, les heures de main d'oeuvre et les pièces à remplacer seront entièrement remboursées par le concessionnaire BMW Motorrad.

Ceci pour autant que les conditions et exigences de la garantie soient respectées. Si BMW Premium Selection l'estime nécessaire, il peut arriver que les dégâts soient d'abord évalués par un expert officiel, avant réparation. Si les coûts de réparation dépassent la valeur d'achat de la voiture, le surcoût dépassant la valeur d'achat sera facturé au propriétaire. Une diminution éventuelle de la valeur du véhicule ne pourra jamais être répercutée sur BMW Motorrad Premium Selection.

**Responsabilité maximale :**

La responsabilité maximale de cette garantie en ce qui concerne l'indemnisation du prix des pièces remplacées et le coût de la main d'oeuvre, est limitée par intervention et en totalité (pendant la période de garantie) à un montant ne dépassant pas la valeur de la moto au moment de la panne (hors TVA).

Conditions de garantie BMW Motorrad Premium Selection :**§1 Contenu de la garantie**

1. BMW Motorrad Premium Selection délivre à l'acheteur/preneur de garantie une garantie s'étendant au bon fonctionnement des composants cités dans le § 2, chiffre 1 pour la durée de validité convenue.
2. Si, durant la validité de la garantie, un de ces composants perd instantanément sa fonctionnalité et non pas à la suite du défaut d'un composant non couvert, l'acheteur/preneur de garantie a droit au remboursement des frais de réparation nécessaires. Les conditions supplémentaires pour la réclamation de garantie sont la considération des directives du § 4. La garantie ne justifie aucun droit à l'annulation du contrat de vente ou à la réduction (diminution du prix de vente). Cette garantie n'exclut pas les droits éventuels de l'acheteur à la garantie légale.
3. En plus des travaux de réparation couverts par la garantie, les travaux de contrôle, de mesure et de réglage sont pris en charge (selon les temps barèmes du constructeur du motocycle) s'ils sont nécessaires à la suppression du dommage garantie. Toutefois, les travaux d'entretien, d'inspection, de nettoyage ou de maintenance prescrits ou conseillés par le constructeur ne sont pas pris en charge. La garantie ne comprend pas les frais de liquides comme p. ex. carburants, huiles, liquides de refroidissement et antigels, liquides hydrauliques, graisses, produits de nettoyage, filtres et cartouches de filtre et les dommages collatéraux indirects ou directs (p. ex. les frais de dépannage, de stationnement, de transport, de location de véhicule, d'élimination de déchets, dédommagement pour privation d'usage, dommages collatéraux sur des composants non garantis).

§2 Etendue, durée et domaine de validité de la garantie

- 1. La garantie comprend toutes les pièces du motocycle décrit dans le contrat de vente à l'exception des équipements supplémentaires non livrables d'usine par le constructeur, ainsi que des pièces soumises à une usure accrue comme le système d'échappement y compris le catalyseur, la courroie d'entraînement, les chaînes, les roues dentées, les pignons, les disques d'embrayage (disques d'entraînement), les mécanismes d'embrayage, les garnitures d'embrayage, les garnitures de frein, les disques de frein, les tambours de frein, les ampoules, les bougies d'allumage, les batteries, les relais, les tuyaux, les courroies trapézoïdales, les amortisseurs (sauf fonction ESA) et les pneumatiques. Les tuyaux, les bougies d'allumage, et les petites fournitures, sont couverts uniquement lorsque leur défaillance est causé par un dommage à indemniser.
- 2. La durée de la garantie est stipulée sur l'accord de garantie.
- 3. La garantie est valable sur le territoire national, et dans les pays européens lors de déplacements occasionnels privés ou professionnels.
Il ne s'agit plus d'un déplacement occasionnel si le motocycle se trouve essentiellement l'étranger durant plus de six semaines.

§3 Exclusions de la garantie

Sans considération des causes qui sont à leur origine, aucune garantie n'est accordée pour les dommages:

- a. dus à un accident, c'est à dire un événement agissant directement et subitement de l'extérieur avec une force mécanique;
- b. dus à des actes incorrects, intentionnels ou malveillants, dessaisissement, en particulier un vol, l'usage non autorisé, actes de banditisme ou détournement, dommages directement causés par des animaux, par la tempête, par la grêle, le gel, la corrosion, par la foudre, impact de pierre, séisme ou infiltration d'eau ainsi que par carbonisation, incendie ou explosion;
- c. dus à des faits de guerre de toute nature, guerre civile, émeute, grève, lock-out, terrorisme, vandalisme, confiscation ou autres interventions des autorités ou de l'action de l'énergie nucléaire;
- d. dus à la participation à des manifestations de type courses automobiles ou aux essais qui s'y rattachent;
- e. dus à la modification de la structure d'origine du motocycle (p. ex. tuning, suppression du limiteur de vitesse etc.) ou le montage d'éléments étrangers ou d'accessoires non autorisés par le constructeur;

- f. dus à l'utilisation d'une pièce devant manifestement être réparée, sauf s'il est démontré que le dommage n'a aucun rapport avec l'insuffisance de cette pièce ou qu'au moment de la survenance du dommage cette pièce avait fait l'objet d'une réparation au moins provisoire, exécutée par un technicien qualifié;
- g. dus au fait que l'acheteur/preneur de garantie a utilisé même occasionnellement le motocycle pour le transport de personnes à titre professionnel ou si le motocycle a été loué à titre professionnel à différents groupes de personnes;
- h. dus à l'utilisation d'un fluide non approprié ou dus à un manque de fluides (carburant, lubrifiants, huiles, liquides de refroidissement etc.);
- i. qui sont à la charge d'un tiers et/ou dont la réparation est effectuée avec une participation commerciale du constructeur ou qui résultent d'un défaut de construction ou de matériau décelé en grande quantité pour un même type de motocycle (défaut en série) et pour lequel, selon la nature et la fréquence, le constructeur fait en principe un geste commercial.

Garantie légale :

La présente garantie contractuelle ne fait pas obstacle à l'application de la garantie légale couvrant tout défaut de conformité conformément aux articles 1649 bis à 1649 octies du Code Civil. A ce titre, le vendeur répond vis-à-vis de l'acheteur de tout défaut de conformité qui existe lors de la délivrance du véhicule et qui apparaît dans un délai d'un an à compter de celle-ci. Il doit alors être notifié par lettre recommandée au vendeur dans un délai de deux mois à partir du moment où l'acheteur l'a constaté.

Par ailleurs, la garantie contractuelle ne fait pas obstacle non plus à l'application de la garantie légale des vices cachés conformément aux articles 1641 à 1649 du Code Civil, après le délai d'un an dont question ci-dessus. Cette garantie couvre tout vice caché qui existait antérieurement au moment de la première vente du véhicule et qui rend le véhicule impropre à l'usage auquel il est destiné ou en diminue sensiblement l'usage. Celle-ci doit être invoquée par lettre recommandée au vendeur dans un délai de deux mois à partir du moment où l'acheteur l'a constaté ou aurait normalement dû le constater.

COMMENT JOINDRE BMW MOTORRAD ROAD ASSIST 24/7

Votre programme d'assistance est joignable 24 heures sur 24, dans toute l'Europe :



0800 166 33 (BELGIQUE)*
26 10 88 80 (LUXEMBOURG)**
0032 2 354 81 23 (INTERNATIONAL)***

Conseil : enregistrez d'ores et déjà ces numéros dans vos contacts et gardez également cette brochure dans votre bagagerie ou sous la selle de votre moto. Ainsi, en cas d'urgence, vous aurez directement les bonnes informations sous la main.

OLONGATION/ RÉACTIVATION :

Une fois la validité initiale ou d'une prolongation antérieure arrivée à échéance, Road Assist 24/7 est prolongé gratuitement après chaque entretien ou vidange d'huile par votre Servicepartner BMW Motorrad en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg et ce, jusqu'au prochain entretien ou la prochaine vidange d'huile nécessaire.

Trouvez BMW Motorrad Road Assist 24/7 en ligne ?

www.bmw-motorrad.be

E.R. : BMW Group Belux, Lodderstraat 16, 2880 Bornem.

